



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/57
17 janvier 1996

Cinquantième session
Point 20, a, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/50/L.39)]

50/57. Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie
par l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 46/182 du 19 décembre 1991, 47/168 du
22 décembre 1992, 48/57 du 14 décembre 1993 et 49/139 du 20 décembre 1994,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général, en date du 14 juin
1995 1/,

Prenant acte également de la résolution 1995/56 du Conseil économique et
social, en date du 28 juillet 1995,

Décide de confier au Conseil économique et social le soin de poursuivre
les délibérations sur ces questions, y compris celles qui ont trait au Fonds
central autorenouvelable de secours d'urgence, à sa session de fond de 1996.

89^e séance plénière
12 décembre 1995

1/ A/50/203-E/1995/79 et Add.1.